

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 octobre 2014**

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Jean-Pierre SOREL ; Laurent DIMANCHE ; Sabrina DUMONT ; Sylvie MOREL ; Christian FRENOIS ; Hélène JOUVENCEAU ; Emmanuel BAVEREL.

Absentes excusées : Laetitia DEPIERRE ; Monique WUNDERLE ;

Secrétaire de séance : Sabrina DUMONT ;

**Points ajoutés à l'ordre du jour : décision modificative budget 2014, Convention SIVOS, Demande de subventions**

**Embauches de CUI – CAE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au maire

1) pour engager en qualité d'agent d'entretien, au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (Contrat Unique d'Insertion , secteur non marchand, CAE passerelle), dans le cadre d'une convention signée entre la commune et l'Etat ou le Conseil Général, une personne pour l'entretien des bâtiments de la commune (ménage), et autorise le maire à signer la convention, ainsi que tous documents se rapportant à l'embauche.

2) vu le départ de l'agent embauché en contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour engager en qualité d'agent des services techniques, au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (Contrat Unique d'Insertion , secteur non marchand, CAE passerelle), dans le cadre d'une convention signée entre la commune et l'Etat ou le Conseil Général, une personne pour l'entretien de la commune (bâtiments, espaces verts, forêts, voirie...), et autorise le maire à signer la convention, ainsi que tous documents se rapportant à l'embauche.

**Mise à disposition d'un agent d'entretien sur SIVOS du Bas Canton d'Arbois, Signature d'une convention.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, moins Pierre BEIRNAERT, président du SIVOS, donne pouvoir au maire pour signer une convention avec le SIVOS du Bas Canton d'Arbois, pour une mise à disposition d'un agent d'entretien, pour accompagner les enfants des écoles dans les transports scolaires, à raison de 10 H 20 par semaine d'école avec récupération des frais et charges payés par la commune de Vadans.

L'autorité responsable pendant l'accompagnement dans les bus sera le Président du SIVOS du Bas Canton d'Arbois.

**Entretien des locaux utilisés par l'Association MJC de Vadans, Signature d'un avenant à la convention existante**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au maire pour signer un avenant à la convention qui existe entre la commune et l'association MJC de Vadans. Cet avenant pendant la durée de son existence suspend l'article 4 (entretien des locaux) de la convention entre la commune et la MJC de Vadans signée le 16 mars 2012.

**Servitude sur terrain ZO 45**

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

- **il est constitué une servitude sur la parcelle de terrain sise à Vadans cadastrée ZO 45 appartenant à monsieur JEANGUILLAUME Robert, au profit de la commune.**
- **La dite servitude permettra à terme de réaliser des aménagements permettant l'écoulement d'eau en cas de fortes pluies sur un terrain communal situé en contrebas et faisant office de bassin de rétention.**
- **La servitude ainsi constituée représente un espace dont l'entretien et l'aménagement (espaces verts) incombent dorénavant à la commune.**
- **La servitude est constituée pour un prix forfaitaire de 200 € ; les frais de notaire seront à la charge de la commune.**
- **Le conseil municipal charge le maire de signer l'acte notarié se rapportant à cette servitude.**
- **Un plan est annexé à la présente délibération.**

#### **Achat de terrain lotissement Les Perchés**

**Pour réaliser le lotissement « Les Perchés » ayant fait l'objet d'un permis d'aménager n° 3953913B0001 en date du 18 juin 2013, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **d'acheter une partie de terrain d'une superficie totale de 1 556 m<sup>2</sup> constituée des parcelles nouvellement cadastrées : ZO 104, ZO 105, ZO 106, ZO 107 et d'une partie de terrain à usage de voirie dans le lotissement d'une superficie de 873 m<sup>2</sup> nouvellement cadastrée ZO 108, le tout à prendre sur une parcelle sise au lieu-dit « Les Perchés » anciennement cadastrée ZO 75 d'une superficie de 6 760 m<sup>2</sup> et appartenant à monsieur Jean-Pierre RABILLAUD pour une somme de 750 €.**
- **de plus la commune a viabilisé les terrains à bâtir nouvellement cadastrés ZO 101 (757 m<sup>2</sup>), ZO 102 (823 m<sup>2</sup>) et ZO 103 (828 m<sup>2</sup>) restant propriété de monsieur RABILLAUD situés sur la parcelle anciennement cadastrée ZO 75 ;**
- **deux plans sont annexés à la présente délibération.**

#### **Servitude sur terrains cadastrés ZO 117 et ZO 118**

**Le conseil municipal décide qu'il est constitué une servitude sur les parcelles ZO 117 et ZO 118, propriétés de la commune de Vadans, au profit des propriétaires du terrain ZO 94, que les parcelles ZO 117 et ZO 118 seront occupées librement à l'exception de toute construction, et plantations d'arbres de grande dimension. De plus aucun trou ou terrassement ne peuvent y être effectués, que la commune se réserve le droit après en avoir informé le bénéficiaire d'intervenir pour l'entretien du réseau d'eau pluviale.**

#### **Location salle des Fées aux associations**

**Le conseil municipal décide de louer ½ tarif la salle des Fées Espace liberté aux associations qui en feront la demande (exceptées celles de la commune qui ont un tarif préférentiel), mais après que le maire en ait informé le conseil.**

**Pour la location par l'IFCVG (Institut Franc-Comtois du vin et du goût) pour une soirée dégustation, le maire propose qu'une prestation soit faite aux écoles, le conseil approuve.**

#### **Taxe aménagement**

**le conseil municipal décide, de prolonger cette délibération et dit qu'elle sera reconductible d'année en année sauf dénonciation expresse.**

**Relais accueil et services d'Arbois : le conseil à l'unanimité ne souhaite pas l'adhésion de la commune à ce relais.**

#### **Décision modificative 2014 budget M 14**

**Le conseil municipal décide une ouverture de crédits comme suit :**

**Recettes d'investissement : compte 1641 : + 120 000 €**

**Dépenses d'investissement : compte 1641 : 60 000 €**

**Compte 2315 : 60 000 €**

**Subvention plan de relance Région. Pour travaux de traverse d'agglomération et création de chemin piéton avec trottoirs :**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents sollicite du Conseil Général, une aide financière dans le cadre du plan de relance de la région de Franche Comté

1) pour démarrer des travaux d'aménagement de traverse d'agglomération. Le montant total de cette opération s'élève à 62 278,25 €, selon l'offre de l'entreprise EIFFAGE.

2) Pour création de chemin piéton, section 2, et démarrer des travaux de création de trottoir le long de la route départementale n° 9. Le montant total de cette opération s'élève à 32 993,91 € HT, selon l'offre de l'entreprise EIFFAGE.

3) Pour création de chemin piéton, section 3, et démarrer des travaux de création de trottoir le long de la route départementale n° 9. Le montant total de cette opération s'élève à 30 740,90 € HT, selon l'offre de l'entreprise EIFFAGE.

4) pour travaux d'aménagement de sécurité sur la « route de Molamboz », selon le devis de l'entreprise RUSTHUL pour un montant de 30 206 € HT.

Cette voie communale est empruntée par les bus scolaires et nécessite des travaux de sécurité (accident récent). Ces travaux peuvent débuter dès l'accord de subvention.

5) pour terminer divers travaux de voirie sur une zone à aménager en nouveau quartier dont le solde s'élève à 93 743,82 € HT, selon l'offre de l'entreprise RUSTHUL.

Ces travaux peuvent débuter dès l'accord de subvention.

**Cabaret des locales : ce spectacle organisé par le pudding théâtre a été fort apprécié par le public, mais également par les villageois durant la semaine qui précédait pour leur participation à la collecte des informations.**

**Journée pommes : samedi 25 octobre**

**IFCVG (Institut Franc-comtois des vins et du goût) : une soirée dégustation est prévue à Vadans le 09 décembre.**

**Commémoration du 11 novembre : Cérémonie à 11 H 45 devant le monument aux Morts.**

La secrétaire de séance,  
S. DUMONT ;

Le Maire,  
**H. DORBON**